

Cap Cotentin en bref



L'offre du réseau Cap Cotentin, accessible avec les titres de transport Cap Cotentin

Offre régulière bus :

- **Lignes urbaines (1 à 9)** : les 9 lignes urbaines sillonnent toute l'année les 5 communes de Cherbourg-en-Cotentin (Querqueville / Equeurdreville-Hainneville / La Glacière / Tourlaville et Cherbourg-Octeville).
- **Lignes urbaines scolaires (services Domino)** : ce sont des renforts de lignes urbaines aux horaires scolaires pour la desserte des établissements scolaires. Ils sont cependant accessibles à tous, mais ne circulent que pendant les périodes scolaires.
- **Lignes intercommunales principales (A à G)** : ces lignes régulières permettent de voyager toute l'année sur l'ensemble du Cotentin.
- **Lignes intercommunales secondaires (S1 à S12)** : ces 12 lignes ont pour objectif de desservir les différents établissements scolaires. Cependant, elles ne sont pas réservées exclusivement aux scolaires. A noter : ces lignes ne circulent que pendant les périodes scolaires.
- **Lignes Orano et EDF (P1 à P5)** : les 5 lignes professionnelles permettent de se rendre vers les différents pôles d'emploi (P1/P3/P5 pour Orano et P2/P4 pour EDF). Ces lignes sont accessibles à tous munis uniquement d'un Pass Mobilités.
- **Lignes régionales NOMAD (1 et 3)** : avec le Pass Mobilités, chargé d'un abonnement Cap Cotentin, il est possible d'emprunter les lignes 1 et 3 de la Région Normandie dans la limite du territoire de l'agglomération du Cotentin (ligne 1 de Cherbourg-en-Cotentin à Montebourg et ligne 3 de Valognes à Saint-Sauveur-Le-Vicomte). Sans le Pass Mobilités Cap Cotentin et en dehors du territoire de l'agglomération du Cotentin, les tarifs NOMAD s'appliquent.

Pour cet été, une offre estivale complémentaire :

A partir du vendredi 8 juillet, 3 lignes estivales desservant les plages de Vicq/mer, Barfleur, Barneville-Carteret, Portbail/mer et Quinéville seront accessibles au moyen d'un titre de transport Cap Cotentin :

- **S1** : Valognes <> Barneville-Carteret en passant par St-Sauveur-le-Vicomte et Portbail/mer
 - o 2 allers/retours par jour
 - o 7j/7
- **S3** : Valognes <> Quinéville en passant par Montebourg et Saint-Marcouf
 - o 2 allers/retours par jour
 - o 7j/7
- **S6** : St-Pierre-Eglise <> Barfleur en passant par Vicq/mer
 - o 3 allers/retours par jour
 - o 7j/7

Offre ferroviaire :

Depuis le 7 mars 2022, le trajet en train entre Valognes < > Cherbourg est intégré à l'offre Cap Cotentin. Avec un titre de transport Cap Cotentin (tickets et abonnements +/- 26 ans), il est possible d'effectuer un trajet entre les gares de Valognes et Cherbourg-en-Cotentin. Seuls les abonnements scolaires valables exclusivement sur les circuits scolaires ne sont pas autorisés.

Les horaires sont accessibles sur le site <https://m.ter.sncf.com/normandie>. Il est nécessaire de valider son titre de transport sur les bornes Cap Cotentin présentes aux abords des quais avant de monter à bord. Aucun titre Cap Cotentin n'est vendu en gare et à bord des trains. Le titre Cap Cotentin n'incluant pas de réservation à bord des trains, il est impératif de s'installer à une place libre :

- En voiture 5, le placement est libre du lundi au vendredi
- Sur les strapontins sauf si le train est en occupation pleine, ces emplacements peuvent être ouverts à la réservation en dernière minute.
- Sur une place non réservée : soit en vous référant aux voyants lumineux sur les trains équipés qui vous indiquent si la place est libre ou en consultant les places libres de votre train sur l'appli SNCF.

A noter : l'offre ferroviaire est réservée aux clients Cap Cotentin effectuant un trajet Cherbourg-en-Cotentin <> Valognes et non cumulable avec un titre de transport SNCF (abonnement ou billet de train). Toutes les informations sont sur <https://www.capcotentin.fr/train/>.

Offre de transport sur réservation (à la demande) :

Les services de transport à la Demande sont des services fonctionnant sur inscription, puis sur réservation (par téléphone au 0 806 079 530, sur le site www.capcotentin.fr ou sur l'Appli MyMobi) : toutes les informations sont sur <https://www.capcotentin.fr/transport-a-la-demande/>.

Il existe 3 types de transport à la demande sur le territoire :

- **Cap à la Demande** : service de transport collectif fonctionnant par secteur et sur réservation, accessible à tous sur les communes de la première couronne de Cherbourg-en-Cotentin (**sur l'ensemble des communes du Cotentin à partir du 1^{er} juillet**). Du lundi au samedi, de 7h à 19h, les déplacements sont libres à l'intérieur du secteur :
 - D'un arrêt Cap à la Demande à un autre arrêt Cap à la Demande
 - D'un arrêt Cap à la Demande à un arrêt de ligne régulière (arrêt de rabattement)

Ce service est accessible à tous sans condition, sauf pour les personnes à mobilité réduite qui doivent remplir un formulaire et joindre des justificatifs.

Fonctionnement actuel (jusqu'au 30 juin) :

La desserte est composée de 3 secteurs :

- Secteur 1 : Cherbourg-Octeville, Bretteville, Tourlaville, Digosville, Le Mesnil-au-Val et La Glacerie
- Secteur 2 : Cherbourg-Octeville, Nouainville, Sideville, Hardinvast, Martinvast et Tollevast
- Secteur 3 : Urville-Nacqueville, Querqueville, Tonneville et Equeurdreville-Hainneville

Pour les personnes à mobilité réduite la desserte est effectuée d'adresse à arrêt.

A partir du 1^{er} juillet, le service s'étend à l'échelle de l'Agglomération avec la création de 9 nouveaux secteurs :

- La Hague
- Les Pieux
- Côte des Isles
- Bricquebec
- Vallée de l'Ouve
- Montebourg
- Val de Saire
- Valognes
- Saint-Pierre-Eglise

+ Modifications :

- Concernant les secteurs actuels :
 - Les secteurs 1 à 3 sont renommés Est/Sud/Ouest
 - Le secteur Sud (ex-2) intègre les communes du Pôle de proximité de Douve et Divette
 - La commune de Flottemanville-Hague est déplacée dans le secteur Ouest (ex-3)
- Pour tous les secteurs : le service est assuré d'adresse à adresse pour les personnes à mobilité réduite
- **Cap Access** : service de transport collectif réservé aux personnes à mobilité réduite sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, fonctionnant sur réservation (formulaire à remplir + justificatifs) : il permet de se déplacer d'adresse à adresse (au niveau du trottoir) au sein de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.
- **Cap à la Gare** : service de transport à la demande collectif desservant la gare SNCF de Cherbourg-en-Cotentin au départ de n'importe quel arrêt des lignes urbaines Cap Cotentin et fonctionnant sur réservation. Les services sont assurés par des taxis identifiés Cap Cotentin du lundi au vendredi (sauf le 1^{er} mai).

Pour tous les services à la demande, un SMS de confirmation de l'heure de rendez-vous est reçu 1h avant le déplacement.

A noter : un service de transport de proximité existe actuellement sur différents secteurs (détail sur www.capcotentin.fr/transports-de-proximite-navette-directe/). Il sera remplacé par le service Cap à la Demande à partir du 1^{er} juillet.

Offre scolaire :

Il existe 146 lignes exclusivement scolaires (circuits de ramassage en zones rurales vers les ets scolaires), nécessitant une inscription au préalable sur le site www.capcotentin.fr. Ces circuits sont accessibles avec 2 formules au choix :

- Un abonnement commercial Cap Cotentin (permettant alors de circuler sur l'ensemble du réseau Cap Cotentin)
- Ou un abonnement purement scolaire (limitant la circulation au simple circuit scolaire affecté lors de l'inscription).

► Informations sur <https://www.capcotentin.fr/lignes-scolaires/>

Fonctionnement des titres de transport Cap Cotentin

Pour voyager sur le réseau de transport Cap Cotentin, l'utilisateur doit être muni d'un titre de transport valide, chargé sur un support billettique.

En fonction de sa fréquence de déplacement, deux types de supports sont proposés : le ticket rechargeable ou le Pass Mobilités.

	Ticket rechargeable	Pass Mobilités
Support	Billet sans contact anonyme et non personnel. Le support sans chargement de titres n'a aucune valeur et ne constitue pas un titre de transport.	Carte sans contact nominative, personnelle et intransmissible, qui comprend visuellement la photo, le nom et le prénom de son titulaire. Le support sans chargement de titres n'a aucune valeur et ne constitue pas un titre de transport.
Durée de vie technique	2 ans après le premier encodage	7 ans à compter du premier encodage
Démarches administratives pour obtenir le support	Aucune	Peut être réalisé à l'agence de Mobilité (40 Bd Schuman – Cherbourg) ou à l'agence mobile : la remise du Pass est alors immédiate. Les pièces justificatives à fournir sont : <ul style="list-style-type: none"> - Le formulaire de demande de Pass Mobilités dûment rempli et signé (disponible à l'agence ou sur le site www.capcotentin.fr) - Une pièce d'identité - Une photo d'identité récente (ou possibilité d'être pris en photo à l'agence) - Une attestation CAF de moins de 3 mois, où figure le quotient familial, pour les personnes pouvant prétendre à la tarification réduite
Coût du support	Gratuit	Gratuit (10€ en cas de duplicata)
Quels titres charger ?	Permet le chargement de titres spécifiques : le ticket 1 voyage ou le ticket 24 heures.	Permet de charger l'ensemble des titres de la gamme tarifaire correspondant à la situation personnelle de son titulaire déclarée lors de la création du Pass ou lors d'un changement de situation déclarée sur présentation des justificatifs nécessaires.
Cumul de titres	Il n'est pas possible de cumuler 1 ticket 1 voyage et 1 ticket 24 heures sur le même support.	Jusqu'à 8 titres différents. Lors de la validation, les titres à forfait (abonnements) sont automatiquement débités avant les titres à décompte (1 voyage et 24 heures).
Rechargement des titres	Rechargement d'un ticket possible avec le même type de titres et uniquement pour le ticket 1 voyage (cumulables jusqu'à 255 tickets). Le ticket 24 heures n'est pas rechargeable sur un même support.	Rechargement des titres en accord avec la situation personnelle déclarée au moment de la délivrance de son Pass Mobilités : <ul style="list-style-type: none"> - Plein tarif : accessibles à tous sans justificatif - Tarifs réduits : attestation CAF obligatoire (valable 1 an)
Contenu du support	Le titulaire d'un ticket rechargeable peut être informé de son contenu : <ul style="list-style-type: none"> - A l'agence de Mobilité - Chez les dépositaires (liste complète disponible sur le site www.capcotentin.fr) - Lors de la validation sur les écrans des valideurs Sur le Distributeur Automatique de Titres (situé à proximité de l'agence de Mobilités).	Le titulaire d'un Pass Mobilités peut être informé de son contenu : <ul style="list-style-type: none"> - A l'agence de Mobilité - Chez les dépositaires (liste complète disponible sur le site www.capcotentin.fr) - Lors de la validation sur les écrans des valideurs - Sur le Distributeur Automatique de Titres (situé à proximité de l'agence de Mobilités).
Utilisation	Pour être en règle, le porteur d'un ticket doit systématiquement valider son ticket à chaque montée, y compris en correspondance (sans décompte de voyage supplémentaire, dans la limite de la validité du titre). Les tickets sont valables sur tout le réseau Cap Cotentin (bus, car, train, transport à la demande).	Pour être en règle, le porteur d'un Pass Mobilités doit systématiquement valider son Pass à chaque montée, y compris en correspondance. Les titres chargés sur le Pass sont valables sur tout le réseau Cap Cotentin (bus, car, train, transport à la demande).

La gamme tarifaire Cap Cotentin : tarifs et validités des titres de transport Cap Cotentin

• Ticket 1 voyage :

- Tarif : 1,00 € (sauf à bord des véhicules : 1,50 €)
- Validité : titre accessible à tous valable 1 heure à compter de la première validation, correspondance comprise, mais aller-retour interdit sur la même ligne.
- Exception : dans le cadre de lignes dont le temps de parcours total est supérieur à 1 heure, et pour un trajet exclusivement sur cette même ligne, l'usager n'a pas à renouveler son titre à l'issue de cette heure.
- Supports : disponible sur un ticket rechargeable, sur smartphone, sur téléphone et sur un Pass Mobilités.
- Points de vente : à l'agence de Mobilité précitée, chez les dépositaires (liste disponible sur www.capcotentin.fr), sur l'e-boutique de notre site www.capcotentin.fr, sur l'Appli tixiPASS, sur le Distributeur Automatique de Titres (DAT Bd Schuman), dans les véhicules (à 1,50 €) et via le titre SMS.

• Ticket 24 heures :

- Tarif : 4,00 €
- Validité : titre accessible à tous, valable 24 heures à compter de la première validation. Les voyages sont illimités tout au long de cette durée, correspondance et aller-retour compris.
- Supports : disponible sur un ticket rechargeable, sur téléphone (via le titre SMS) et sur un Pass Mobilités.
- Points de vente : à l'agence de Mobilité précitée, chez les dépositaires (liste disponible sur www.capcotentin.fr), sur l'e-boutique de notre site www.capcotentin.fr, sur le Distributeur Automatique de Titres (DAT Bd Schuman) et via le titre SMS.

• Ticket 1 voyage x10 :

- Tarif : 10,00 €
- Validité : titre accessible à tous. Chaque voyage est valable 1 heure à compter de la première validation, correspondance comprise, mais aller-retour interdit sur la même ligne. Le ticket 1 voyage x10 est multivalable lorsqu'il est chargé via l'Appli tixiPASS : il permet de voyager à plusieurs en validant autant de fois qu'il y a de personnes, y compris en correspondance.
- Supports : disponible sur smartphone et sur un Pass Mobilités.
- Points de vente : à l'agence de Mobilité précitée, chez les dépositaires (liste disponible sur www.capcotentin.fr), sur l'e-boutique de notre site www.capcotentin.fr, sur l'Appli tixiPASS et sur le Distributeur Automatique de Titres.

• **Abonnements** : les abonnements de la gamme tarifaire du réseau Cap Cotentin reposent sur le principe de la dégressivité tarifaire en fonction du critère âge (+ ou – de 26 ans) et du quotient familial (QF) : différents seuils de quotient familial définissent différents niveaux de réductions. Seul le tarif plein est accessible à tous, sans justificatif. L'application d'un taux de réduction ou de la gratuité nécessite obligatoirement de présenter une attestation CAF de moins de 3 mois à l'agence de Mobilité (à renouveler chaque année). Ils sont disponibles exclusivement sur le Pass Mobilités.

Seuils QF	Tarif applicable	Abonnement mensuel		Abonnement annuel		Justificatif CAF
		- 26 ans	26 ans et +	- 26 ans	26 ans et +	
QF > 650 €	Tarif plein	15,00 €	30,00 €	165,00 €	330,00 €	Non
650 € > QF > 550 €	-33%	10,00 €	20,00 €	110,00 €	220,00 €	Oui
550 € > QF > 450 €	-66%	5,00 €	10,00 €	55,00 €	110,00 €	Oui
QF < 450 €	Gratuité	- €	- €	- €	- €	Oui

Bon à savoir !

- **Les racks à vélos** : ils seront de nouveau disponibles sur les lignes A à G à partir du 23 mai :
 - o Le conducteur ne peut quitter son poste de conduite pour aider un client à accrocher son vélo : le client doit opérer la pose et dépose de son vélo.
 - o Les racks peuvent accueillir 6 vélos adultes. A noter : les vélos à assistance électriques sont trop lourds pour les racks.
 - o Aucun vélo n'est accepté à l'intérieur du véhicule si celui-ci n'est pas pliable.
- **Services numériques offerts à bord** :
 - o L'ensemble des bus et cars du réseau Cap Cotentin sont équipés du **Wifi**.
 - o Portail digital gratuit à bord :
 - Dans les bus urbains (lignes 1 à 9) : accès à la presse + nouvelles à lire
 - Dans les bus des lignes A à G : accès à la presse + nouvelles à lire + vidéo à la demande
- **Titres dématérialisés (conditions de vente disponibles sur capcotentin.fr)** : sans support de titres (ticket ou pass), il est possible de se munir d'un titre de transport via :
 - o SMS : :
 - Envoi au 93050 : 1V (ticket 1 voyage à 1€) ou 24H (ticket 24h à 4€)
 - A faire juste avant de monter à bord : la réception du titre SMS déclenche sa validité d'une heure ou de 24 heures
 - Pas de paiement sur le téléphone ! Le prix du ticket est directement prélevé sur la facture de l'opérateur téléphonique
 - o L'application TixiPASS :
 - Téléchargement gratuit via Google Play ou Apple store

- Fonctionnement :
 - Création d'un compte
 - Achat de ticket 1 voyage (à 1€) ou 10 x 1 voyages (10€) sur l'Appli
 - Lors de la montée dans les véhicules :
 - Ouvrir l'appli
 - Sélectionner le titre
 - Flasher le QR code en montant dans le bus
- **Temps réel** : début juin, les véhicules seront accessibles en temps réel sur l'application Cap Cotentin.
- **Extraits du règlement d'exploitation et d'utilisation du réseau de transport Cap Cotentin** :
 - Pour les enfants de moins de 4 ans : accompagnés d'un adulte porteur d'un titre de transport, les enfants de moins de 4 ans voyagent sans titre de transport.
 - Seuls les chiens d'assistance ou chiens guides d'aveugle et malentendants sont admis. Les animaux domestiques de petite taille peuvent être acceptés gracieusement s'ils sont transportés dans des paniers, sacs ou cages convenablement fermés sans pour autant qu'ils occupent une place assise.
 - Pour les accompagnateurs de personnes handicapées : si celles-ci sont munies d'une carte portant la mention « tierce personne », « besoin d'accompagnement » ou « cécité » et sont porteurs d'un titre de transport, les accompagnateurs bénéficient de la gratuité sur le réseau Cap Cotentin, sur présentation des justificatifs nécessaires en cas de contrôle.
 - Duplicata de Pass, remboursement de titres, résiliation Cf. CGV disponibles sur capcotentin.fr ou sur demande à l'agence de Mobilité.

Contacts

- Pour les voyageurs :



AGENCE DE MOBILITÉ

40 Boulevard Schuman - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

N°Azur 0 806 079 530

PREMIER D'UN APPEL LOCAL

- Internes Transdev (à ne pas communiquer aux clients) :

	Interlocuteur	Fonction	Tél	Mail
Contrat partenarial	Virginie Bailly	Resp. Marketing	02 33 88 78 65 06 22 48 13 81	virginie.bailly@transdev.com
Approvisionnement titres et documentation commerciale	Arnaud Larrivée	Resp. Dév. commercial	02 33 88 78 59 06 01 80 93 09	arnaud.larrivee@transdev.com
Suivi matériel vente	Guillaume Hébert	Corresp. Billettique	06 45 02 27 86	Guillaume.hebert@transdev.com
Suivi facturation	Angélique Hannot	Corresp. comptable	02 33 88 78 58	angelique.hannot@transdev.com